



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.2/47/L.25
11 novembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-septième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 87 b) de l'ordre du jour

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS
DE CATASTROPHE : PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE
ECONOMIQUE

Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Equateur, El Salvador, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Jamaïque, Lettonie, Liban, Lituanie, Madagascar, Maroc, Mexique, Nicaragua, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Suriname, Tadjikistan, Tchécoslovaquie, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay et Venezuela : projet de résolution

Aide à la reconstruction et au développement
d'El Salvador

L'Assemblée générale,

Rappelant la résolution 784 (1992) adoptée par le Conseil de sécurité le 30 octobre 1992 et les résolutions précédentes du Conseil de sécurité sur El Salvador,

Accueillant avec satisfaction la signature des Accords de Chapultepec le 16 janvier 1992, à Mexico, par le Gouvernement salvadorien et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional, qui a mis un terme au conflit armé en El Salvador, dans le cadre du processus de négociation engagé le 4 avril 1990 sous les auspices du Secrétaire général,

Reconnaissant la précieuse contribution apportée au processus de paix par les pays qui constituent le groupe des "quatre amis du Secrétaire général" et par d'autres Etats ou groupes d'Etats intéressés,

Profondément préoccupée par la destruction d'une grande partie de l'infrastructure économique et sociale du pays et par la dégradation de l'environnement dues aux opérations de guerre ainsi qu'à d'autres éléments liés au conflit armé,

Consciente de la nécessité d'une participation accrue de la communauté internationale à la reconstruction et au développement d'El Salvador, grâce à l'octroi d'une assistance économique, technique et financière,

Ayant présentes à l'esprit l'insuffisance des ressources et les difficultés financières d'El Salvador pour ce qui est de l'exécution des engagements pris dans les Accords de paix,

Réaffirmant que la communauté internationale doit prendre d'urgence des mesures pour appuyer les Accords de paix à ce stade critique de leur mise en oeuvre,

1. Exprime sa reconnaissance au Secrétaire général et aux quatre pays amis, la Colombie, l'Espagne, le Mexique et le Venezuela, ainsi qu'à d'autres Etats ou groupes d'Etats pour les efforts qu'ils ont déployés afin de contribuer à mettre un terme au conflit armé en El Salvador;
2. Note que le Gouvernement salvadorien a élaboré un plan de reconstruction nationale, présenté à la Réunion du Groupe consultatif tenue à la Banque mondiale le 23 mars 1992, et qu'il applique effectivement;
3. Note avec satisfaction que la communauté internationale a promis une aide à El Salvador lors de la Réunion du Groupe consultatif;
4. Demande instamment à tous les Etats, aux organismes et institutions concernés des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales régionales et interrégionales, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales de fournir, à des conditions aussi préférentielles que possible, l'assistance nécessaire pour la reconstruction et le développement d'El Salvador;
5. Prie le Secrétaire général de tout mettre en oeuvre, en étroite coordination avec le Gouvernement salvadorien, pour que la communauté internationale accroisse son assistance économique, financière et technique à ce pays;
6. Prie également le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'application de la présente résolution à sa quarante-huitième session;
7. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-huitième session une question intitulée "Aide à la reconstruction et au développement d'El Salvador".
